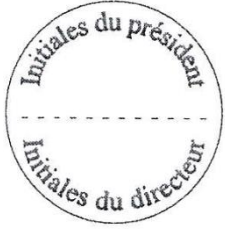
	 PROCÈS-VERBAL Conseil d'établissement
N° de la résolution ou annotation	PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE
	Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 16 juin 2026 à 18 h 00. Au local d'anglais. ÉTAIENT PRÉSENTS Madame Laurence C. Roger, parent Madame Sophie Fournier, parent Madame Jessica Létourneau, parent Madame Catherine Poirier-Bisson, parent Monsieur Samuel Tremblay, parent Madame Marie-Josée Fecteau, enseignante Madame Isabelle Lachance, enseignante Madame Martine Perron, enseignante Madame Nadine Dallaire, éducatrice service de garde Madame Eliane Rioux, responsable service de garde Madame Claude Grimard, orthopédagogue PARTICIPAIT ÉGALEMENT Madame Mélanie Lanouette, directrice ÉTAI(EN)T ABSENT(S) Madame Emmanuelle Dion, parent 1. ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE La directrice, Madame Mélanie Lanouette, et la vice-présidente, Madame Catherine Poirier-Bisson, accueillent les membres. 2. PRISES DE PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM La directrice, Madame Mélanie Lanouette, et la vice-présidente, Madame Catherine Poirier-Bisson, constatent le quorum et ouvre la séance à 18h13.



École
La Martinière

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'établissement

N° de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE

CE 25/26-042

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point 8.2 est reporté à la prochaine séance. Le point 8.4 est ajouté.

Il est proposé par Madame Claude Grimard, appuyé par Madame Sophie Fournier, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté, tel que modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2026

Il est proposé Madame Marie-Josée Fecteau, appuyé par Madame Laurence C.Roger, et résolu :

QUE le procès-verbal de la dernière séance soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il y a parfois des parents qui questionnent la raison pour laquelle il n'y a pas de service de traiteur. Le service était présent dans les années précédant la pandémie, mais le traiteur avait arrêté son offre, car la demande n'était pas assez forte à ce moment. Le choix du traiteur est important, car la qualité n'est pas toujours présente et la logistique que cela apporte au service de garde est parfois importante. L'école est ouverte à prendre des informations si le besoin est présent.

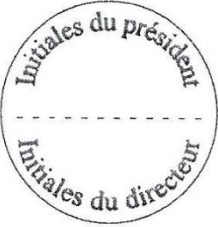
6. POINTS D'INFORMATION

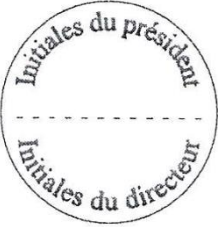
6.1 Mot de la présidente

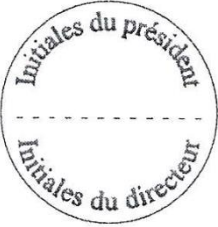
Aucune communication à transmettre.

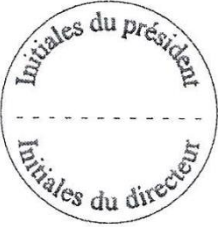
6.2 Mot du représentant au comité de parents

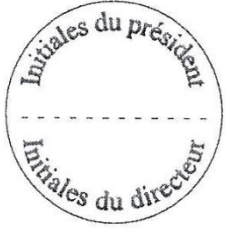
La rencontre a eu lieu le 8 juin. Plusieurs comptes rendus de fin d'année étaient attendus. La rencontre a toutefois été rapide, car plusieurs membres étaient absents.

	 École La Martinière PROCÈS-VERBAL Conseil d'établissement
N° de la résolution ou annotation	PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE
	6.3 Mot de la direction Plusieurs éléments se sont confirmés pour le volet RH de l'année 26-27 : <u>Membre du personnel de retour l'an prochain</u> - Madame Claude Grimard, orthopédagogue, - Madame Amélie Mercier, orthophoniste. - Psychoéducatrice, nouvelle personne à affecter - Madame Sylvie Duchesneau, enseignante de musique, affectée seulement à La Martinière, - Madame Martine Deschênes, enseignante d'éducation physique, - Monsieur Yan Beaulieu, enseignant d'anglais, - Tous les enseignants des classes sont affectés. <u>Nouveau membre du personnel</u> - Monsieur Daniel Savard, concierge, - Monsieur Dominic Breton, ouvrier d'entretien certifié, - Madame Vieira Daiello Minéya Wiviane, secrétaire, - À venir enseignant(e) en éducation physique. Tâche à 26% en partage avec l'école de l'Odyssée, - Madame Isabelle Carrier, nouvelle enseignante au préscolaire 4 ans, - À venir enseignant(e) en 2^e année, sera déterminé(e) au bassin d'août, - Madame Natacha Gagnon, aide à la classe au préscolaire 4 ans, - À venir, éducateurs(rices) au service de garde. <u>Membre du personnel qui quitte</u> - Monsieur André Levasseur, agent de bureau, classe principale. Puisqu'il manquait 4 inscriptions au SDG. Le poste a été aboli puisqu'il manquait 4 inscriptions à temps complet au service de garde pour 26-27 pour confirmer le poste. Le bassin du service de garde a eu lieu. Tous les membres ont eu les postes qu'ils souhaitaient et il y a encore des postes disponibles et aucune personne au bassin. La confirmation des trois TES est à venir, car le bassin est dans 2 semaines. Les lettres des enfants choisis en maternelle 4 ans ont été envoyées. 6.4 Mot des membres du personnel Les élèves du préscolaire 4 ans ont eu un dernier atelier parent-enfant. Ils ont fabriqué un cerf-volant.

	 École La Martinière PROCÈS-VERBAL Conseil d'établissement
---	--

	 PROCÈS-VERBAL Conseil d'établissement
N° de la résolution ou annotation	PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE
	ressources qui prendront la tâche et d'assurer une continuité entre les niveaux et les années. 7.2 Tableau des ateliers MOOZOOM 25-26 Le contenu MooZoom est intégré au contenu obligatoire prescrit par le Ministère. Il a été ajouté au tableau du point 7.1 7.3 Activité récompense du 12 juin 2026 L'activité récompense du 12 juin était « Katag » et les enfants ont adoré. Les explications sur les techniques et les combats étaient bien expliqués et structurés. Ils ont appris des informations sur les codes de chevalier. Il y avait quelques classes à chaque atelier d'une heure. L'activité pourrait être reconduite pour une prochaine année. 7.4 Guide des règles de la récréation 2026 Le comité a fait un excellent travail de rédaction du guide. C'est un guide général des récréations à l'usage du personnel de l'école. Objectif : l'information était dispersée et chacun en avait sa propre interprétation. Le comité élargi, composé de membres du personnel enseignant, de membre du SDG et de TES, a mis en commun les éléments à conserver et définir la ligne de conduite. Les informations ont été regroupées dans un guide. Des recommandations de l'URLS avaient déjà été émises notamment le fait que les jeunes aiment être perchés et qu'il faut cesser de craindre qu'ils tombent ; le guide a donc été actualisé en fonction de celles-ci. Le guide contient également les règles applicables selon la saison. Ce guide sera également utile lors de l'arrivée de nouveaux employés. 7.5 Membres en renouvellement en 26-27 Les membres « parent » dont le mandat de 2 ans prend fin et devra être renouvelé sont Madame Sophie Fournier, Madame Jessica Létourneau et Madame Catherine Poirier-Bisson. Le mandat des membres du personnel est d'une durée d'un an et leur candidature est votée en assemblée du personnel en début d'année. 8. POINTS DE DÉCISIONS 8.1 Rapport sur le plan de lutte et de l'intimidation 25-26 La directrice présente le rapport du plan de lutte et de l'intimidation 25-26. Voici

	 PROCÈS-VERBAL Conseil d'établissement
N° de la résolution ou annotation	PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE
CE25/26-044	quelques informations : - D'août à novembre, il y a eu 83 interventions rouges en lien avec la violence, principalement verbale, versus 377 comportements verts. - Lors de la 1^{er} activité récompense, environ 30 élèves n'ont pas participé complètement à l'activité, et, lors de la dernière activité récompense de l'année, ce nombre était de 3. - L'an prochain, les statistiques seront comptabilisées par étape. - Le constat est que les élèves ont intégré les principes enseignés au fil de l'année. Par exemple, lors de certaines situations, ils invoquaient des notions vues dans Moozoom. Résolution (CE 25/26-044) Concernant l'adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école La Martinière pour l'année 2025-2026. CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 75.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le conseil d'établissement adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école proposé par la direction ; CONSIDÉRANT que le plan a été présenté aux membres du conseil d'établissement lors de la séance du 16 juin 2026 ; IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'établissement adopte le rapport du plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école La Martinière, tel que présenté par la direction, pour l'année 2025-2026. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. 8.2 Bilan du plan d'action 25-26 La directrice présente le bilan du plan d'action 25-26. Report au CÉ du 30 septembre. Il est terminé mais Madame Mélanie doit faire une dernière révision. 8.3 Calendrier des rencontres 26-27 et date de l'assemblée générale La directrice présente le calendrier des rencontres 26-27 et la date de l'assemblée générale, soit jeudi le 17 septembre. Les rencontres avec les parents des élèves de 2^e et 3^e cycle seront en même temps. La direction réfléchit à la possibilité de tenir les rencontres plus tôt et de prévoir des bouchées pour les enfants qui resteraient au service de garde pendant ce temps.



École
La Martinière

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'établissement

N° de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE

CE25/26-045

Il est proposé par Madame Laurence C.Roger, appuyé par Madame Catherine Poirier-Bisson et résolu :

QUE le calendrier des rencontres 26-27 et date de l'assemblée générale soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8.4 Règles de fonctionnement SDG Martinière 2026-2027

La responsable du service de garde présente les modifications apportées aux règles de fonctionnement du service de garde 26-27. Voici les principales modifications :

- 3.1 : minimum 5 jours ouvrables avant la modification et modification devra perdurer au moins 30 jours ;
- Heures d'ouverture ajustées ;
- 5.1 : nouveaux tarifs, légèrement à la hausse, sauf le soir, car la période est maintenant moins longue avec le changement d'horaire. Le montant du statut régulier sera indexé par le Ministère. Hausse de 1\$ pour le frais de garde des journées pédagogiques ;
- 5.3 : modification uniformisée par le centre de services en rapport aux retards de paiement, aux avis de non-paiement et à la facturation. ;
- 5.4 : frais supplémentaires uniformisés par le centre de services scolaire.

Résolution (CE 25/26-046)

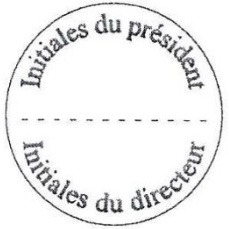
Concernant l'adoption des règles de fonctionnement du service de garde de l'école La Martinière pour l'année scolaire 2026-2027.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement adopte les règles de fonctionnement du service de garde de l'école proposé par la direction ;

CONSIDÉRANT que les règles de fonctionnement du service de garde de l'école ont été présentées aux membres du conseil d'établissement lors de la séance du 16 juin 2026 ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'établissement adopte, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les règles de fonctionnement du service de garde de l'école La Martinière pour l'année 2026-2027.

CE25/26-046

	 École La Martinière
N° de la résolution ou annotation	PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE
CE25/26-047	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. 9. VARIA Aucun autre sujet n'est discuté lors de la séance. 10. DATE DES PROCHAINES SÉANCES La date de la prochaine rencontre est jeudi le 17 septembre 2026 et ce sera l'assemblée générale de parents. 11. LEVÉE DE LA SÉANCE Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Samuel Tremblay, appuyé par Madame Martine Perron et résolu : QUE la séance soit levée, à 19h30. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. <i>(signature)</i> Catherine Poirier-Bisson, vice-présidente <i>(signature)</i> Mélanie Lanouette, directrice